Environmental Commissioner of Ontario

Commissaire à l'environnement de l'Ontario

Avis aux médias

Le commissaire à l'environnement de l'Ontario publie un rapport sur les progrès des activités en Ontario pour réduire les émissions des gaz à effet de serre

QUAND : Le 7 juillet 2015 à 10 h.
OÙ : Salle 148, Studio des médias de Queen's Park, Assemblée législative, Queen's Park, Toronto, Ontario.

Le commissaire à l'environnement de l'Ontario publiera *La pression monte*, l'édition 2015 de sa revue annuelle sur les progrès des activités en Ontario pour réduire les émissions des gaz à effet de serre.

La conférence sera diffusée sur le Net. Si vous souhaitez écouter la conférence de presse en direct, veuillez visiter le site http://www.eco.on.ca.

Les médias non accrédités à l'heure actuelle par la Salle des médias de Queen's Park (Assemblée législative) qui souhaitent participer à la conférence de presse doivent s'enregistrer auprès de Gerald Christopher, le coordonnateur de la salle des médias, en écrivant à l'adresse gerald_christopher@ontla.ola.org, en se rendant au bureau 387A ou en composant le 416-325-7922.

Le rapport intégral sera offert dans les formats imprimés et PDF à compter de 9 h le 7 juillet 2015.
Si vous souhaitez télécharger le rapport, veuillez visiter le site http://www.eco.on.ca.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements ou planifier une entrevue, veuillez communiquer avec la personne suivante :
Hayley Easto, coordonnatrice, Communications et Relations externes,
416-325-3371 ou hayley.easto@eco.on.ca.

Si vous souhaitez profiter du soutien bilingue, veuillez communiquer avec la personne ci-dessous :
M. Jean-Marc Filion, 705-476-9665.

Also available in English.

- 30 -

Cette conférence de presse sera la première de Mme Ellen Schwartzel, la commissaire à l'environnement intérimaire de l'Ontario.

*Le **commissaire à l'environnement de l'Ontario** agit comme agent de garde environnemental et indépendant pour la province. Il est nommé par l'Assemblée législative de l'Ontario, il veille au respect de la* Charte des droits environnementaux de 1993 *et il fait rapport sur le sujet. Il favorise d'une part la réussite du gouvernement pour réduire les émissions de GES et d'autre part l'atteinte d'une économie d'énergie accrue en Ontario.*